

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLFSS 2027 : la réforme de la rémunération officinale ne pourra pas attendre

La Commission des comptes de la Sécurité sociale s'est réunie ce jeudi en présence des ministres chargés de la santé et du budget. Dans son intervention, Julien CHAUVIN, président de la commission Etudes et stratégie économiques de la FSPF, a rappelé l'urgence d'une réforme de la rémunération officinale, alors que les fermetures de pharmacies se poursuivent : « A l'issue d'une mobilisation inédite en 2025 contre la baisse du plafond des remises commerciales sur les médicaments génériques, les pharmaciens d'officine ont obtenu la mise à l'agenda de la réforme de leur mode de rémunération.

Cette réforme est plus que jamais nécessaire, tant le réseau officinal ne cesse de s'éroder. Les baisses de prix successives des médicaments, plus d'un milliard d'euros par an, ajoutées à la désertification médicale et à la hausse des charges, ont eu raison de 1 500 pharmacies en 10 ans. Pour nos patients, c'est un lieu de santé de proximité et du quotidien qui disparaît, une offre de soins qui se dégrade et un accès aux produits de santé qui s'érode, faisant le lit du mécontentement et du sentiment d'abandon grandissants de nombreux territoires. »

Ce constat, ainsi que les alertes répétées de la FSPF, ont été confirmés par le rapport récemment rendu public par l'IGAS et l'IGF. La ministre de la Santé s'étant engagée à recevoir la FSPF pour discuter des conclusions du rapport, la Fédération profitera également de ce rendez-vous, qui reste à fixer, pour lui présenter ses « solutions pour assurer la pérennité de chaque officine, quel que soit son modèle économique, et soutenir tout particulièrement les plus petites d'entre elles, dans les territoires ruraux, souvent les dernières de leur village ». Pour ce faire, la FSPF souhaite « poursuivre la déconnexion entre la rémunération de l'officine et les prix des médicaments, la compléter d'une déconnexion avec les volumes de médicaments dispensés, et assurer une base solide pour chaque pharmacie par un forfait structure ». « Qu'elles qu'en soient ses modalités, cette réforme devra donc s'accompagner de moyens financiers et juridiques à la hauteur des enjeux ».

La FSPF a exprimé sa « crainte que cette condition indispensable ne soit pas remplie, compte tenu d'une situation tant politique que budgétaire plus que jamais contrainte. Les enjeux politiques, pour ne pas dire politiques, ne manqueront pas de perturber la séquence budgétaire à venir. Article 49 al. 3, ordonnances ou loi spéciale jusqu'à l'été, toutes les hypothèses sont posées face à la difficulté d'adopter un budget ordinaire pour la Sécurité sociale. Elles priveront d'autant les Français et les pharmaciens d'officine du débat auquel ils ont droit. Leur participation, par l'intermédiaire de la représentation nationale, sera réduite à néant. »

La Fédération a donc demandé « à l'administration et au Gouvernement d'utiliser les moyens à leur disposition, notamment la rédaction du PLFSS initial et le droit d'amendement au cours de l'examen parlementaire, pour que les mesures nécessaires à cette future réforme soient applicables dès le 1er janvier prochain ». Attendre six mois de plus, ce serait accepter la fermeture d'une centaine de pharmacies supplémentaires. Le réseau officinal, l'accès aux soins et les patients ne peuvent se payer le luxe d'attendre.